



L'homme de ménage employé par la copro a été remplacé par un prestataire de service.

Par **Gil de Genne**, le **07/11/2021 à 23:04**

Bonjour,

En juillet 2019 l'homme de ménage employé par la copropriété, a été remplacé, par le conseil syndical, sans en informer les copropriétaires, par un prestataire de service. Le supplément annuel est de 18.000,00 Euros.

Après l'envoi de 2 lettres recommandées avec A. R., au Syndic, et d'une lettre également recommandée avec A. R. au conseil syndical, les 3 en début 2021, je n'ai jamais reçu de réponse, ni du syndic, ni du conseil syndical, à mes demandes par courrier.

Elles sont :

- veuillez afficher une note informant les copropriétaires, que notre homme de ménage a été remplacé par une société de service,
- veuillez nous donner le nom de la société de service, qui a remplacé notre homme de ménage et le coût de cette dernière.

Espérant que vous pourrez me donner le coût de votre prestation, avant de me donner la marche à suivre, pour obliger le syndic et ou le conseil syndical de répondre à mes 2 questions qui figurent ci dessus.

Veuillez, agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Par **Tisuisse**, le **08/11/2021 à 09:41**

Bonjour,

Est-ce que cet homme de ménage était atteint par l'âge de la retraite ? Revoyez les comptes-rendus des assemblées générales de la copropriété pour savoir si cela n'a pas été débattu et voté lors de ces AG ?

Ensuite, on avisera.

Par **youris**, le **08/11/2021** à **10:25**

bonjour,

l'homme de ménage employé par le syndicat des copropriétaires a-t-il été licencié, a-t-il démissionné ou s'agit-il d'une rupture conventionnelle ?

salutations

Par **Gil de Genne**, le **08/11/2021** à **22:58**

Bonjour,

Le remplacement par une société de service, de l'homme de ménage, qui avait atteint l'âge de la retraite, n'a jamais été mis à l'ordre du jour lors d'une Assemblée Générale. Donc cela n'a jamais été débattu, et bien sur n'a pas fait l'objet d'un vote lors d'une quelconque Assemblée Générale.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue le 30/06/2021, ce problème n'a pas fait l'objet d'un paragraphe sur l'ordre du jour. Sur le Procès Verbal il n'y a aucune phrase concernant le remplacement de cet homme de ménage.

Ce remplacement n'a également jamais été évoqué sur un Compte Rendu du conseil Syndical.

Lorsque je croise dans la résidence un membre du conseil syndical, c'est toujours la même réponse depuis un an : " On vous répondra ".

Dans l'attente de votre réponse.

Sincères salutations.

Anonymisation.